

Conseil municipal du jeudi 10 février 2011

Vœu déposé par la liste Issy avenir

Présentation par Lysiane Alezard

Vœu contre les expulsions locatives des ménages de bonne foi

Avec la fin de la trêve hivernale et le retour des expulsions locatives le 15 mars prochain, nombre de familles modestes redoutent cette pratique inhumaine et archaïque. L'expulsion, loin de régler les problèmes à l'origine des difficultés à régler un loyer, les aggrave encore.

Alors que d'un côté, l'article 7 de la loi sur le droit au logement opposable du 5 mars 2007 prévoit que les commissions départementales de médiation, sous la responsabilité des préfets, peuvent être saisies sans condition de délai lorsque le demandeur de bonne foi est menacé d'expulsion, les Préfets continuent à autoriser dans le même temps l'exécution de décisions de justice permettant ainsi de jeter à la rue des familles entières.

Il faut cesser d'exclure les familles de bonne foi qui, faute de ressources suffisantes, ne peuvent accéder à ces droits élémentaires que sont un toit, l'eau et l'électricité. C'est la dignité de femmes, d'hommes, d'enfants qui est en jeu.

C'est pourquoi le conseil municipal d'Issy les Moulineaux demande :

- qu'en application du décret du 26 février 2008, l'ensemble des expulsions – tant celles initiées par les bailleurs sociaux que par les propriétaires privés soient toutes sans exception examinées avec une représentation pluraliste du conseil municipal, les bailleurs, la préfecture, les associations de locataires, la CAF afin que des démarches et solutions alternatives soient mises en place, favorisant prioritairement le maintien dans les lieux.
- que toute expulsion locative de ménages de bonne foi soit suspendue tant que le maintien dans les lieux ou le relogement ne sont pas garantis.

Par ailleurs, il s'engage à ce que tous les programmes de construction de plus de 10 logements comprennent, comme le préconise le Sdrif, 30% de logements sociaux ou privés conventionnés dont un nombre suffisant de PLAI pour les familles les plus modestes.